



Concours d'écriture et expression poétique dans le cadre de la semaine de la francophonie 2021

L'école française d'Harare propose dans le cadre de la semaine de la francophonie 2021 un concours d'écriture et expression poétique. Afin de permettre à tous, petits et grands mais aussi les adultes, de participer de manière équitable, ce concours est organisé selon différentes modalités au regard des âges des artistes en lice :

Tous les participants s'engagent à respecter dans leur production les valeurs portées par l'école française, dans le cas contraire l'œuvre présentée ne serait pas retenue.

Les jurys sont réunis par catégorie, la 3ème catégorie est divisée en 3 sous-jurys :collège, lycée, adultes.

Les jurys sont au moins au nombre de 3, chaque jury étant composé avec au moins un enseignant, un parent d'élève, ils sont présidés par un ambassadeur pouvant se faire représenter.

Le chef d'établissement ne siège pas en jury et s'assure de la bonne tenue des délibérations.

Le palmarès des lauréats est communiqué jusqu'à la troisième place pour chacun des jurys ou sous-jurys, un affichage est prévu en ligne sur le site de l'EFH et les supports de communication de la semaine de la francophonie.

Les prix sont des ouvrages et des objets « collector » de la semaine de la francophonie.

Ils sont remis dans le cadre d'une cérémonie à l'EFH présidée conjointement par les ambassadeurs ou leurs représentants.

Première catégorie, les enfants scolarisés en classe de maternelle, cours préparatoire et CE 1

Concours de dessin autour de la thématique suivante :

« De l'air, de l'air/ Prendre son envol »

Les œuvres devront avoir un titre qui sera écrit au verso, ce dernier fera partie de l'évaluation du jury.

Toutes les techniques plastiques sont autorisées, (peinture, collage, crayons, pastels...)

La production devra respecter un format A4.

L'étiquette suivante devra être reproduite et complétée au verso :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Classe :

Les élèves scolarisés à l'EFH sont les seuls autorisés à concourir.

La production devra parvenir à l'EFH entre **le 10 et le 12 mars délai de rigueur**.

Les œuvres pourront être utilisées à des fins de communication non lucratives par l'EFH et ses partenaires dans le cadre de la semaine de la francophonie.

Seconde catégorie, les enfants scolarisés du CE2 à la sixième
Concours de poésie autour de la thématique suivante :

« De l'air, de l'air/ Prendre son envol »

Les œuvres devront avoir un titre qui sera écrit au recto, ce dernier fera partie de l'évaluation du jury.

Le texte pourra être écrit soit en vers soit en prose. Le texte dactylographié en police « Times New Roman », taille 12, interligne de 1,5, ne devra pas dépasser 1 page au format A4. La langue utilisée sera le français.

L'étiquette suivante devra être reproduite et complétée au verso :

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Classe :

Les élèves scolarisés à l'EFH sont les seuls autorisés à concourir.

La production devra parvenir à l'EFH entre le 10 et le 12 mars délai de rigueur.

Les œuvres pourront être utilisées à des fins de communication non lucratives par l'EFH et ses partenaires dans le cadre de la semaine de la francophonie.

Troisième catégorie, les enfants scolarisés au collège et au lycée, les adultes

Concours de création littéraire respectant les contraintes suivantes :

Le texte littéraire rédigé devra comporter obligatoirement au moins huit mots de la liste ci-dessous :

Aile, allure, bulle, chambre à air, décoller, éolien, foehn, fragrance, insuffler, vaporeux

Les œuvres devront avoir un titre qui sera écrit au recto, ce dernier fera partie de l'évaluation du jury.

Le texte pourra être écrit soit en vers soit en prose. Le texte dactylographié en police « Times New Roman », taille 12, interligne de 1,5, ne devra pas dépasser 1 page au format A4. La langue utilisée sera le français.

L'étiquette suivante devra être reproduite et complétée au verso :

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Classe :

Les élèves scolarisés à l'EFH et les adultes parents d'élèves sont les seuls autorisés à concourir.

La production devra parvenir à l'EFH entre le 10 et le 12 mars délai de rigueur.

Les œuvres pourront être utilisées à des fins de communication non lucratives par l'EFH et ses partenaires dans le cadre de la semaine de la francophonie.